



www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



Encore quelques tâches à accomplir ...

J'aurais pu profiter de ces quelques lignes pour revenir sur les événements qui ont entaché le vote sur le projet de fusion avec la commune d'Autigny. Mais le respect du vote populaire qui m'habite et l'idée de revivre sous les ultimatum et les menaces judiciaires m'en ont dissuadé.

J'aurais pu vous conter la vie du Conseil communal depuis le 13 mars dernier et les directives fédérales édictées en matière de Covid-19. Mais je n'aurais fait que noircir une page de plus au sujet de ce fameux virus. Je me contenterai de vous encourager à respecter les règles d'hygiène et de distanciation que nous connaissons maintenant tous.

Et puis, il est certainement plus important de porter mes réflexions vers l'avenir...

La législature 2016-2021 se terminera dans un peu plus de 8 mois et, au regard des dossiers qu'ils restent à traiter, je ne peux que me dire que ces prochains mois ne seront pas de tout repos.

L'étude de la réfection de la traversée du village de Lovens est arrivée à son terme. La prochaine Assemblée communale se prononcera quant au financement des travaux de ce qui est sans contexte le plus grand projet routier de l'histoire de notre commune. Pour autant que le crédit soit accepté, il s'agira de lancer les procédures qui permettront de démarrer ce grand chantier en même temps que la prochaine législature.

Il faudrait arriver à mettre sous toit le nouveau règlement sur l'eau potable. Si le PIEP (Plan d'infrastructures d'eau potable) qui lui sert de base est en bonne voie, un certain Chlorothalonil et ses métabolites sont venus brouiller les cartes. Un nouveau dossier rempli d'ambiguïtés qui touche de plein fouet notre commune et qui pourrait avoir des incidences financières conséquentes. L'analyse de faisabilité de la stratégie d'utilisation des bâtiments communaux a démon-

tré que celle-ci faisait sens. Il faut maintenant étayer le projet d'une planification d'exécution et définir les besoins financiers pour sa réalisation. Ceci dans le but, qu'à l'instar d'un plan d'infrastructures, cette stratégie serve de fil directeur pour les prochaines législatures.

Il faut également penser à relancer la procédure du PAD de la Grande Fin en tenant compte du refus de l'Assemblée communale de décembre dernier quant à l'étude de prolongement de la route de Chaffeiru. Si ce dossier ressemble de plus en plus à un serpent de mer, il est absolument nécessaire d'y trouver une issue, faute de quoi aucune expansion de la commune de La Brillaz ne sera possible.

Voilà donc une liste non exhaustive des tâches qui incombent au Conseil communal jusqu'à la fin du mandat qui lui a été confié. Ceci quand bien même il travaille actuellement en effectif réduit. Le défi est d'autant plus grand qu'il ne peut être relevé sans avoir en tête la question de l'impact économique du confinement vécu ces derniers mois.

Mais gageons que le bon sens citoyen dont a su faire preuve la population de La Brillaz par le passé nous permettra de mener à bien ces dossiers pour que les objectifs puissent être atteints.

Daniel Terrapon, Syndic

Il faut s'obséder des objectifs communs ! Car ils sont la solution universelle à la résolution de toutes problématiques.

Didier Court - Entrepreneur, Compagnon du devoir

**PROFITEZ
DES PAGES DE
L'INFORMATION COMMUNALE
POUR FAIRE CONNAITRE
VOTRE ACTIVITE OU VOS PRODUITS**

Insertion
d'annonces publicitaires
possible dès la prochaine édition

Renseignements auprès de l'administration communale
Brigitte Eltschinger – 026 477 99 73
b.eltschinger@labrillaz.ch



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le lundi 5 octobre 2020 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2019**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. **Comptes 2019**
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
4. **Budget des investissements 2020 - modification**
 - 4.1. Routes : Réfection de la Route du Chêne - La Buchille à Lovens y compris les infrastructures souterraines
 - 4.1.1. Rapport de la commission financière
 - 4.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.2. Transports publics : Déplacement de l'arrêt de bus « Treysalles »
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
5. **Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) : modification des statuts**
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
6. **Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires : modification**
(disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
7. **Divers**

Bilan au 31 décembre 2019	
ACTIF	
Disponibilités	CHF 926'189.24
Caisses et CCP	CHF 926'189.24
Avoir	CHF 3'524'106.88
Compte courant Etat de Fribourg	CHF 708'436.94
Débiteurs Impôts Anticipé	CHF 5.35
Débiteurs	CHF 749'879.12
Débiteurs Paroisse de La Brillaz acomptes versés	CHF 161'391.05
Débiteurs impôts 2014-2019	CHF 1'904'394.42
Placements	CHF 32'297.02
Placements bancaires	CHF 31'896.02
Actions et parts sociales	CHF 400.00
Immeubles Onnens	CHF 1.00
Actifs transitoires	CHF 7'284.34
Patrimoine administratif / Investissements	CHF 10'782'667.85
Terrains (en zone d'utilité publique)	CHF 282'646.20
Eau canalisations	CHF 56'874.00
STEP (canalisations)	CHF 1'429'679.15
Installations pour évacuation des ordures	CHF 349'749.00
Trottoirs	CHF 185'263.95
Routes et trottoirs Onnens	CHF 1'075'841.05
PGEE Lentigny	CHF 31'314.00
Adduction d'eau source Maison Rouge	CHF 223'669.70
Adduction d'eau Lovens 2ème partie	CHF 4'268.25
Réfection route de Lovens 01	CHF 18'200.00
Réfection captage Lentigny	CHF 243'055.45
Ouvrages de génie civil, routes	CHF 113'614.60
Ouvrages de génie civil, adductions	CHF 18'472.65
Station d'épuration et collecteurs	CHF 296'994.05
Route de Cottens	CHF 8'218.55
Evacuations eaux Meinoud + haut village LE, Grande Fin	CHF 2'434.65
Routes : génie civil	CHF 119'349.25
Ouvrage génie civil : épuration, collecteur	CHF 128'114.35
Arrêts de bus	CHF 217'947.00
Appartement école d'Onnens	CHF 52'573.35
Bâtiment école d'Onnens	CHF 92'714.25
Bâtiment PPE Onnens	CHF 50'156.85
Salle polyvalente	CHF 2'154'883.05
Ecoles	CHF 4'950.65
Complexe communal	CHF 213'085.00
Ecole de Lentigny rénovation extérieure	CHF 102'333.70
Ecole de Lentigny création classe enfantine	CHF 93'231.20
Bâtiment communal - transfert appartement	CHF 16'366.30
Ecole de Lentigny Caméléon	CHF 2'561'378.20
Ecole 1901	CHF 204'877.75
Cimetières	CHF 6'074.10
Parcs publics	CHF 29'308.05
Déchetterie	CHF 7'181.90
Routes forestières	CHF 30'501.00
Mobilier, machines, véhicules	CHF 78'081.10
Nouvelle mensuration cadastrale	CHF 100'255.30
Butte de tir	CHF 7'619.90
Reprise des infrastructures	CHF 108'694.60
Concept global de mobilité	CHF 62'670.75
Objets amortis avec valeur CHF 1.00 au bilan	CHF 25.00
Prêts et participations permanentes	CHF 335'224.05
TOTAL DE L'ACTIF	CHF 15'607'769.38

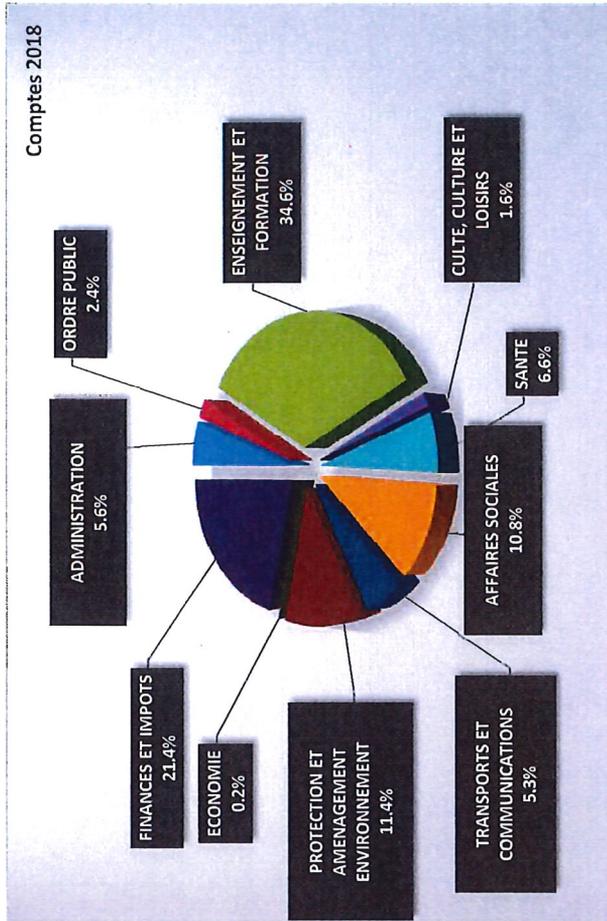
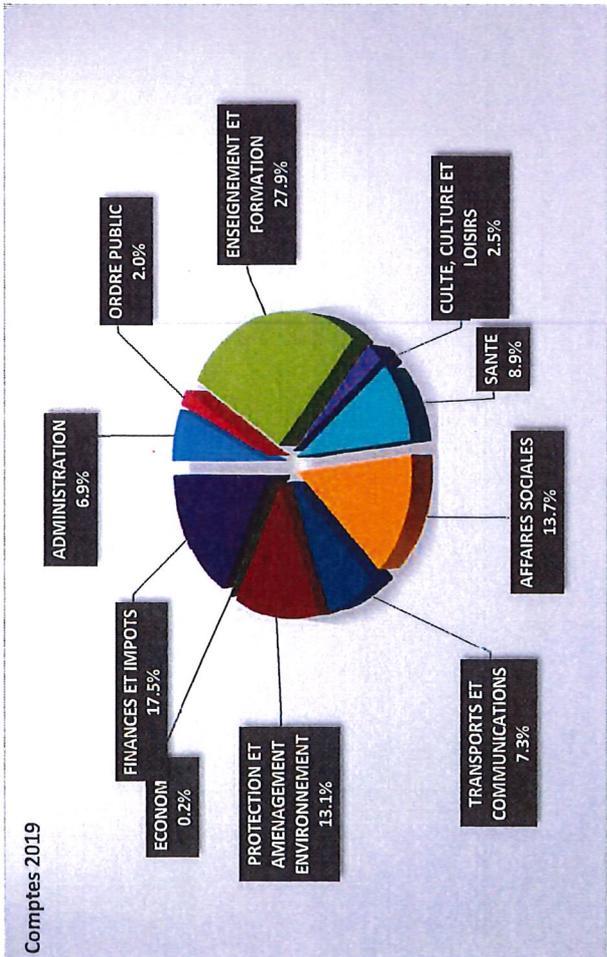
Bilan au 31 décembre 2019		
PASSIF		
Engagements courants	CHF	660'580.70
Créanciers	CHF	355'445.33
Autres créanciers	CHF	282'831.92
Impôts paroisses	CHF	1'873.75
Dépôts de garantie	CHF	9'300.00
Capital dotation commission scolaire	CHF	11'125.95
TVA	CHF	3.75
Dettes à court terme	CHF	-
Dettes à moyen et long terme	CHF	4'435'500.00
Provisions	CHF	469'248.25
Passifs transitoires	CHF	279'746.50
Réserves	CHF	6'094'549.48
Réserve obligatoire P.C.	CHF	311'978.70
Réserve obligatoire Service des Eaux	CHF	178'581.94
Réserve épuration des eaux - taxe de base	CHF	1'860'281.62
Réserve obligatoire Ordures	CHF	120'409.38
Réserve épuration - Taxe d'exploitation	CHF	11'066.25
Réserves d'investissements	CHF	333'586.15
Réserve nouvelle mensuration	CHF	318'908.55
Réserve routes	CHF	1'455'827.25
Réserve - bâtiments	CHF	1'189'054.95
Réserve aménagement locaux de l'administration	CHF	4'787.54
Réserve école maternelle et AES	CHF	17'534.95
Autres réserves	CHF	284'000.00
Réserve école	CHF	8'532.20
Fortune	CHF	3'026'166.87
Résultat	CHF	641'977.58
TOTAL DU PASSIF	CHF	15'607'769.38

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	592'691.07	103'956.40	634'518.20	89'580.00	604'979.09	101'283.96
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	109'766.15	1'522.00	122'308.40		108'961.60	952.15
02.	ADMINISTRATION GENERALE	482'924.92	102'434.40	512'209.80	89'580.00	496'017.49	100'331.81
1.	ORDRE PUBLIC	174'120.80	68'764.10	227'963.20	133'000.00	262'776.55	137'676.65
12.	JUSTICE	53'977.00	4'947.40	53'978.00		74'616.05	
14.	POLICE DU FEU	112'937.55	65'079.55	93'775.00	59'000.00	110'701.85	66'860.15
15.	MILITAIRE	1'197.00		1'150.00		2'240.30	
16.	PROTECTION CIVILE	4'508.35	-1'262.85	74'700.00	74'000.00	75'010.35	70'816.50
172	PROTECTION DE LA POPULATION COMMUNALE			2'028.00			
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	1'500.90		2'332.20		208.00	
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'392'064.80	185'001.70	2'450'034.75	140'724.00	3'712'281.47	1'547'213.63
20.	ECOLEES	2'392'064.80	185'001.70	2'450'034.75	140'724.00	3'712'281.47	1'547'213.63
200.	ECOLE ENFANTINE	152'327.95		151'980.40		149'539.40	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'360'877.65	24'375.00	1'381'719.90	3'000.00	1'943'514.81	478'789.20
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	161'172.75	127'717.00	158'000.00	112'600.00	170'343.50	131'894.10
220.	ECOLEES SPECIALISEES	371'017.60		371'666.95		351'278.45	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	20'417.85		15'600.00		16'519.10	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	21'186.35	160.85	47'835.00		51'273.70	1'155.50
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS	5'392.90		8'225.00		7'661.05	1'093.55
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS	40'875.65	2'480.90	41'120.00	3'000.00	154'282.44	123'491.81
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS	23'418.20		25'115.00		448'045.50	435'677.80
292.	BUS (CS	139'340.00	300.00	142'000.00		330'631.05	299'611.05
293.	BIBLIOTHEQUE (CS	7'871.80		13'680.00		6'834.05	3'262.35
294.	CAMPS /COLONIE / LOTO (CS	75'705.80	29'967.95	80'300.00	22'124.00	69'613.22	68'075.97
295.	INFORMATIQUE (CS	12'460.30		12'792.50		12'745.20	4'162.30

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	217'761.15	22'135.00	234'588.60	22'200.00	177'055.50	23'055.00
30.	CULTURE	95'990.45		96'923.60		85'859.00	200.00
33.	PARC PUBLIC	46'004.85		57'955.00		27'769.75	
34.	SPORT	23'410.00		24'560.00		19'300.00	
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	52'355.85	22'135.00	55'150.00	22'200.00	44'126.75	22'855.00
4.	SANTE	759'921.80	9'696.80	760'518.95	10'000.00	708'884.90	4'561.10
40.	HOPITAUX	33'727.05		31'555.20		24'634.30	690.25
41.	HOMES MEDICALISES	517'434.40		523'133.45		502'262.70	
44.	SOINS AMBULATOIRES	167'624.70		168'030.30		169'658.95	
45.	PROPHYLAXIE	22'638.45		22'800.00			
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	18'497.20	9'696.80	15'000.00	10'000.00	12'328.95	3'870.85
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'176'762.26	123'096.90	1'197'285.85	74'290.00	1'164'238.18	132'023.95
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'832.20		1'790.00		1'819.60
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	170'928.90	5'599.95	168'705.00		172'580.35	
541.	ECOLE MATERNELLE	128'653.61	95'484.75	120'201.35	72'500.00	124'821.73	76'836.05
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	527'569.15		509'480.50		513'919.90	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS			2'500.00		2'386.00	
58.	ASSISTANCE	349'610.60	20'180.00	396'399.00		350'530.20	53'368.30
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	627'039.64	118'789.70	629'829.70	106'000.00	567'648.40	123'583.80
61.	ROUTES CANTONALES	78'175.00		79'241.00		77'376.00	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	535'363.64	118'789.70	537'181.70	106'000.00	477'704.40	123'583.80
64	TRAFIC FERROVIAIRE	13'501.00		13'407.00		12'568.00	

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'124'268.98	1'030'362.68	1'072'789.30	964'550.00	1'221'561.49	1'102'339.03
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	364'493.55	364'493.55	324'250.00	324'250.00	395'027.70	395'027.70
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	421'086.80	421'086.80	400'200.00	400'200.00	476'485.05	476'485.05
720.	ORDURES MENAGERES	169'850.43	169'850.43	171'500.00	171'500.00	171'835.23	171'835.23
740.	CIMETIERE	9'577.05	16'741.90	11'745.00	5'400.00	15'501.25	6'519.50
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	1'198.45		17'275.00	4'200.00	45'953.35	878.85
780.	PROTECTION DE LA NATURE	8'138.15					
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	149'924.55	58'190.00	147'819.30	59'000.00	116'758.91	51'592.70
8.	ECONOMIE	15'029.75	281.00	18'842.00	1'840.00	17'621.55	278.50
80.	AGRICULTURE	534.85	281.00	1'445.00	240.00	1'175.15	278.50
81.	FORETS	14'494.90		17'397.00	1'600.00	16'446.40	
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'506'174.90	7'565'728.45	1'277'354.80	6'911'747.55	2'301'824.03	7'629'311.78
90.	IMPOTS	96'421.79	6'446'205.95	64'845.00	5'809'399.00	101'627.75	6'213'827.85
930	PEREQUATION FINANCIERE		466'822.00		466'822.00		444'022.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'146'062.46	639'009.85	1'195'005.40	6'18'022.15	1'134'765.52	636'031.17
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	498'282.10	490'546.10	501'561.80	477'956.80	489'242.87	481'460.97
942.	BATIMENTS ECOLES	260'737.45	23'053.20	280'450.90	21'070.00	269'911.50	25'270.90
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	345'090.15	34'923.55	367'841.75	32'000.00	334'912.95	38'600.30
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	41'952.76	62'124.20	45'150.95	58'635.35	40'698.20	61'936.20
945.	PATRIMOINE FINANCIER		28'362.80		28'360.00		28'762.80
99.	AUTRES POSTES	263'690.65	13'690.65	17'504.40	17'504.40	1'065'430.76	335'430.76

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	592'691.07	103'956.40	634'518.20	89'580.00	604'979.09	101'283.96
1.	ORDRE PUBLIC	174'120.80	68'764.10	227'963.20	133'000.00	262'776.55	137'676.65
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'392'064.80	185'001.70	2'450'034.75	140'724.00	3'712'281.47	1'547'213.63
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	217'761.15	22'135.00	234'588.60	22'200.00	177'055.50	23'055.00
4.	SANTE	759'921.80	9'696.80	760'518.95	10'000.00	708'884.90	4'561.10
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'176'762.26	123'096.90	1'197'285.85	74'290.00	1'164'238.18	132'023.95
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	627'039.64	118'789.70	629'829.70	106'000.00	567'648.40	123'583.80
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'124'268.98	1'030'362.68	1'072'789.30	964'550.00	1'221'561.49	1'102'339.03
8.	ECONOMIE	15'029.75	281.00	18'842.00	1'840.00	17'621.55	278.50
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'506'174.90	7'565'728.45	1'277'354.80	6'911'747.55	2'301'824.03	7'629'311.78
	TOTALISATION	8'585'835.15	9'227'812.73	8'503'725.35	8'453'931.55	10'738'871.16	10'801'327.40
	Résultat	641'977.58			49'793.80	62'456.24	



Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	29'888.10		85'000.00		6'234.45	
02.	ADMINISTRATION GENERALE	29'888.10		85'000.00		6'234.45	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	29'888.10		85'000.00		6'234.45	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	161'461.20	15'920.35	476'565.85		414'198.20	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	161'461.20	15'920.35	476'565.85		414'198.20	
62.500.2	Régularisation des emprises			19'305.40			
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs					62'972.20	
62.501.00	Concept global de mobilité	840.05		13'000.00		5'734.65	
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus	19'461.70		217'845.40		214'405.65	
62.501.8	ON Crédit étude + réflexion route de Lovens	33'827.75		7'260.40		76'681.30	
62.501.9	LE Réfection de la route de Chaffeyru crédit d'étude			110'000.00			
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	59'141.70		51'793.45		42'386.55	
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens			8'761.20		12'017.85	
62.506.0	Achat véhicules et machines	48'190.00		48'600.00			
62.661.0	Subventions cantonales		15'920.35				
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	330'613.50	303'126.35	1'381'255.95		534'107.55	178'345.35
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	36'639.05	118'563.75	137'627.00		24'664.45	67'945.35
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	36'639.05	118'563.75	137'627.00		24'664.45	67'945.35
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens			17'627.00		24'664.45	
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron	3'601.00		50'000.00			
700.501.7	Adduction d'eau source Maison Rouge	33'038.05		70'000.00			
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		110'707.25				45'180.30
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens		2'374.50				1'095.00

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens		5'482.00				6'174.00
700.660.0	Subvention ECAB						15'496.05
71.	PROTECTION DES EAUX	251'780.40	184'562.60	1'128'905.75		129'406.30	20'400.00
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	19'827.50	184'562.60	355'613.15		117'289.95	20'400.00
710.501.00	Taxe d'entrée AESC	8'329.15		205'113.80		69'201.00	
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	11'498.35		150'499.35		47'923.95	
710.501.9	Evacuation des eaux quartier Grande Fin					165.00	
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		184'562.60				20'400.00
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	231'952.90		773'292.60		12'116.35	
711.501.02	Collecteur route de Lovens	38'862.90		160'296.30			
711.501.10	Canalisations Lovens			315'000.00			
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	193'090.00		297'996.30		12'116.35	
720.	ORDURES MENAGERES	42'194.05		114'723.20		283'963.70	
720.501.3	Aménagement déchetterie	42'194.05		114'723.20		283'963.70	
740.	CIMETIERE					96'073.10	90'000.00
740.501.0	Réfection du mur du cimetière et aménagements					96'073.10	
740.631.0	Facturation à des tiers / génie civil						90'000.00
8.	ECONOMIE	78'500.00	48'000.00	85'000.00	51'000.00		
81.	FORETS	78'500.00	48'000.00	85'000.00	51'000.00		
81.501.0	Aménagem. de routes forestières 01	78'500.00		85'000.00			
81.661.0	Suventions cantonales		48'000.00		51'000.00		

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9.	FINANCES ET IMPOTS	107'587.95	3'570.00	547'000.00		-954'540.20	-178'345.35
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	107'587.95	3'570.00	547'000.00		243'729.90	
942.	BATIMENTS ECOLES	72'445.90		480'000.00		132'431.85	
942.503.0	Rénovation bâtiment			20'000.00			
942.503.6	Ecole de Lentigny	72'445.90		460'000.00		132'431.85	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	35'142.05	3'570.00	67'000.00		111'298.05	
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	887.65		20'000.00		95'395.60	
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété	34'254.40		47'000.00		15'902.45	
944.661.0	Suventions cantonales		3'570.00				
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-1'198'270.10	-178'345.35
999.590.0	Report charges investissements					-1'198'270.10	
999.690.0	Report produits investissements						-178'345.35
TOTAUX		708'050.75	370'616.70	2'574'821.80	51'000.00		
RESULTAT			337'434.05		2'523'821.80		



Multifiduciaire Fribourg SA
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg
Rue Faucigny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle
Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la Commission financière
de la **Commune de La Brillaz**

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la **Commune de La Brillaz** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 15'607'769.38 ainsi qu'un excédent de revenus de CHF 641'977.58.

Fribourg, le 20 mai 2020

Multifiduciaire Fribourg SA

Loïc Pillonel
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Marc Baudin
Expert-réviseur agréé

3. Comptes 2019

En présentant un bénéfice de CHF 641'977,60 pour un total des charges CHF 8'335'835,15, le résultat de l'exercice 2019 ne peut être qualifié autrement que d'excellent. Ceci d'autant plus qu'il est obtenu après la création d'une provision de CHF 250'000.- en vue de la participation communale à l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg et que le budget prévoyait une perte de l'ordre de CHF 50'000.-.

Dans la mesure où les réserves non obligatoires seront dissoutes lors du passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 pour être versées au capital, il n'est prévu aucune attribution aux dites réserves.

Ce très bon résultat, qui n'est de loin pas une exception cantonale, s'explique en partie par une bonne maîtrise des charges qui sont inférieures de CHF 167'890,20 par rapport au budget (-1,97%) mais aussi par des revenus fiscaux supérieurs de 10.96% par rapport au budget, soit CHF 636'806.95.

Il faut relever ici une augmentation notable des ventes immobilières et des droits de mutation qui y sont liés (+77% par rapport à l'exercice 2018).

À l'instar de ces dernières années, c'est principalement l'augmentation importante de l'impôt sur les revenus qui interpelle. Traditionnellement, les budgets en la matière sont établis sur la base d'une projection transmise par le Service cantonal des contributions (SCC) et qui prévoit une évolution aux environs de 2,5% par année. Dans les faits, ces deux dernières années ont connu des augmentations bien plus importantes. L'exercice 2019 a enregistré une augmentation de 5,6% par rapport à l'année précédente.

Dans le même ordre d'idée, le montant moyen perçu par habitant a augmenté de 15% de 2017 à 2019.

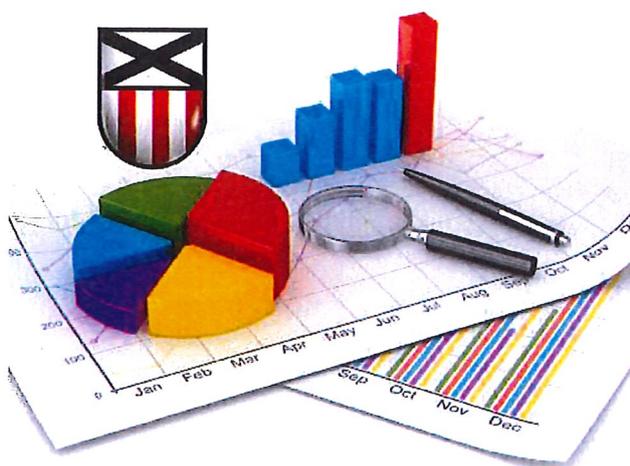
Il est probable qu'une diminution générale des travaux d'entretien immobilier soit en partie la raison de ces fortes évolutions.

Mais cette situation favorable ne saurait occulter la crise sanitaire que le monde connaît en cette année 2020. Celle-ci aura indéniablement des répercussions économiques dans les mois, voire les années, à venir. Si tous les spécialistes s'entendent pour prévoir une période financièrement difficile, les avis divergent quant à sa durée et à son ampleur.

Gageons que les réserves financières accumulées ces dernières années seront les bienvenues en ces périodes de vaches maigres qui s'annoncent.

En résumé, après création d'une provision spéciale de CHF 250'000.-, l'excédent de produits de l'exercice 2019 se monte à CHF 641'977.58.

L'Assemblée communale est invitée à accepter les comptes 2019 tels que proposés ci-dessus.



Commentaires détaillés sur les comptes de fonctionnement 2019 par chapitre

01. Assemblée, conseil communal

Si le budget prévoyait la tenue de trois Assemblées communales, les citoyennes et citoyens de la commune ne se sont finalement réunis qu'à deux reprises. Il en résulte une diminution des frais de préparation et de publication de l'Information communale qui explique une dépense inférieure de 16,4% par rapport au montant budgété.

16. Protection civile

Contrairement aux prévisions, aucuns travaux d'entretien n'ont finalement été réalisés et aucune subvention n'a été versée. Ce qui correspond globalement à des dépenses non réalisées d'un peu plus de CHF 70'000.- (-93,96%). Il faut signaler ici que le dossier des conventions de servitude est toujours en travail.

294. Camps / Colonie / Loto

Les camps scolaires sont désormais, à l'exception d'une participation des parents pour les repas, entièrement financés par les communes. Le coût de ces camps, qu'ils soient d'hiver ou d'été, a été inférieur au budget (-16,35%). Il faut saluer l'excellent travail du Conseil des parents pour l'organisation du premier Marché printanier. Un exercice couronné de succès et qui a généré un bénéfice 15,35% supérieur aux espérances. Un résultat qui permettra de financer quelques projets en lien avec les écoles.



33. Parcs publics

Un montant de CHF 17'500.- était prévu au budget pour l'entretien du mur qui sépare la place de jeux d'Onnens de la route. Une solution moins onéreuse que celle prévue initialement a permis de réduire le coût des travaux de 40%.



62. Routes communales



Si globalement les dépenses ont été totalement maîtrisées, on constate une fois de plus que les coûts liés à l'entretien hivernal des routes sont tributaires de la météo. De fortes chutes de neige et un hiver qui se prolonge jusqu'à la mi-mai ont mis à mal le budget (+ 13%). A titre comparatif, les dépenses 2019 en la matière ont été de 50% supérieures à celles de l'année précédente.

700. Approvisionnement en eau

Si le budget prévoit un montant pour la gestion des fuites d'eau, il faut malheureusement constater que l'année 2019 a connu un nombre de fuites élevé (+25% par rapport à 2018). Les frais d'honoraires d'ingénieurs ont été multipliés par deux par rapport au budget. Il a en effet été décidé d'effectuer la migration des données communales sur AquaFri (système d'information géographique des infrastructures d'eau potable et de défense incendie du canton de Fribourg) prévue initialement en 2020. Ceci afin de ne pas retarder le gros dossier du PIEP (Plan d'infrastructures des eaux potables).

720. Ordures ménagères

La bonne gestion du recyclage des déchets a permis de présenter un taux de couverture de 108%. Cependant, l'effondrement des cours en matière du papier/carton et de la ferraille inquiète de plus en plus. Le maintien d'une couverture totale des frais par les taxes devient de plus en plus compliqué à garantir. A suivre...



740. Cimetière

Les demandes d'inhumation dans les cimetières de la commune pour des personnes qui n'y étaient pas domiciliées sont en forte augmentation. Comme le prévoit l'article premier du règlement communal des cimetières, le

Conseil communal étudie ces demandes en tenant compte des liens de la personne concernée avec nos villages. Comme le prévoit l'art. 20 dudit règlement, un droit d'entrée de CHF 2'000.- est perçu. Ceci explique des revenus trois fois supérieurs au budget.

750. Correction des eaux et endiguements

Les travaux de curage du canal de la Briquerie qui relie les deux étangs n'ont pas pu être effectués comme prévu. Une analyse des alluvions a démontré des traces de pollution dont il est nécessaire d'identifier la source afin d'y remédier dans le futur.

780. Protection de la nature



Les quatre frênes qui ombrageaient la place de jeux d'Onnens ont malheureusement été victime de la chalarose. Un champignon qui a le malheureux pouvoir d'assécher la plante et qui sévit sur l'ensemble de l'Europe. Afin de garantir la sécurité des usagers, il a été procédé à l'abattage de ces grands arbres malgré le fait qu'aucun montant n'était prévu au budget. Depuis, de nouveaux arbres ont été plantés.

942. - 943. Bâtiments communaux

D'une manière générale, la charge des bâtiments communaux a été inférieure de 6,5% par rapport au budget. Une économie essentiellement due à des coûts d'énergie avantageux et à quelques petits travaux d'entretien qui ont pu être évités. Il faut cependant relever que le coût global est très similaire à l'exercice précédent.

Compte	Désignation	Budget 2020		Comptes 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	55'000.00		29'888.10		6'234.45	
02.	ADMINISTRATION GENERALE	55'000.00		29'888.10		6'234.45	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	55'000.00		29'888.10		6'234.45	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	3'056'605.40	14'000.00	161'461.20	15'920.35	414'198.20	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	3'056'605.40	14'000.00	161'461.20	15'920.35	414'198.20	
62.500.2	Régularisation des emprises	19'305.40					
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs					62'972.20	
62.501.00	Concept global de mobilité	7'300.00		840.05		5'734.65	
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus	26'000.00		19'461.70		214'405.65	
62.501.02	Aménagement des arrêts de bus LE	194'000.00					
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens			33'827.75		76'681.30	
62.501.9	LE Réfection de la route de Chaffeuir crédit d'étude	110'000.00					
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	2'700'000.00		59'141.70		42'386.55	
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens					12'017.85	
62.506.0	Achat véhicules et machines			48'190.00			
62.611.0	Participations de tiers		14'000.00				
62.661.0	Subventions cantonales				15'920.35		
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	2'746'116.40		330'613.50	303'126.35	534'107.55	178'345.35
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	525'483.65		36'639.05	118'563.75	24'664.45	67'945.35
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	525'483.65		36'639.05	118'563.75	24'664.45	67'945.35
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens	15'483.65				24'664.45	
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron	80'000.00		3'601.00			
700.501.06	Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO	400'000.00					

Compte	Désignation	Budget 2020		Comptes 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
700.501.7	Adduction d'eau source Maison Rouge	30'000.00		33'038.05			
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				110'707.25		45'180.30
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens				2'374.50		1'095.00
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens				5'482.00		6'174.00
700.660.0	Subvention ECAB						15'496.05
71.	PROTECTION DES EAUX	2'220'632.75		251'780.40	184'562.60	129'406.30	20'400.00
710.	COLLECTEURS ET STEP	2'000'499.35		19'827.50	184'562.60	117'289.95	20'400.00
710.501.00	Taxe d'entrée AESC			8'329.15		69'201.00	
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	150'499.35		11'498.35		47'923.95	
710.501.10	Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO	1'850'000.00					
710.501.9	Evacuation des eaux quartier Grande Fin					165.00	
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				184'562.60		20'400.00
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	220'133.40		231'952.90		12'116.35	
711.501.02	Collecteur route de Lovens	121'433.40		38'862.90			
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	98'700.00		193'090.00		12'116.35	
720.	ORDURES MENAGERES			42'194.05		283'963.70	
720.501.3	Aménagement déchetterie			42'194.05		283'963.70	
740.	CIMETIERE					96'073.10	90'000.00
740.501.0	Réfection du mur du cimetière et aménagements					96'073.10	
740.631.0	Facturation à des tiers / génie civil						90'000.00
8.	ECONOMIE			78'500.00	48'000.00		
81.	FORETS			78'500.00	48'000.00		
81.501.0	Aménagem. de routes forestières 01			78'500.00			
81.661.0.	Subventions cantonales				48'000.00		

Compte	Désignation	Budget 2020		Comptes 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9.	FINANCES ET IMPOTS	351'000.00		-600'462.80	-367'046.70	-954'540.20	-178'345.35
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	351'000.00		107'587.95	3'570.00	243'729.90	
942.	BATIMENTS ECOLES	337'000.00		72'445.90		132'431.85	
942.503.0	Rénovation bâtiment	20'000.00					
942.503.6	Ecole de Lentigny	317'000.00		72'445.90		132'431.85	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	14'000.00		35'142.05	3'570.00	111'298.05	
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	14'000.00		887.65		95'395.60	
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété			34'254.40		15'902.45	
944.661.0	Subventions cantonales				3'570.00		
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS			-708'050.75	-370'616.70	-1'198'270.10	-178'345.35
999.590.0	Report charges investissements						
999.690.0	Report produits investissements			-708'050.75	-370'616.70	-1'198'270.10	-178'345.35
TOTAUX		6'208'721.80	14'000.00				
RESULTAT			6'194'721.80				

4.1. Routes : Réfection de la Route du Chêne - La Buchille à Lovens

En septembre 2017, l'Assemblée communale a accepté un crédit de CHF 112'000.- pour l'étude de la réfection des routes du Chêne et de La Buchille à Lovens, y compris les infrastructures souterraines. Après plusieurs variantes et un examen préalable auprès des instances cantonales, le projet final est maintenant prêt.

Le périmètre de ce projet s'étant sur une longueur de 1,3 km, du carrefour de la route du Chêne jusqu'à la sortie du village sur la route de La Buchille à la hauteur de la croix. Il prévoit un gabarit routier de 5m' avec la construction d'un trottoir franchissable sur toute sa longueur.

Infrastructure devenue indispensable au vu de la récente augmentation de la population et du trafic qui y est lié.

Le nombre d'arrêts de bus a dû être réduit à deux, au lieu de trois actuellement. Ceci en raison de l'obligation de respect des normes d'accessibilité. L'arrêt « Village » sera supprimé et compensé par un déplacement de l'arrêt « Quemounaille » à hauteur de l'ancienne école.

Le carrefour au bas de la route du Chêne sera transformé en « céder le passage » de manière à en améliorer la sécurité.

D'un point de vue infrastructures souterraines, il est prévu de remplacer les collecteurs d'eau claire sur l'entier du tronçon et au début de la route du Tilleul.

Les collecteurs d'eaux usées ainsi que la conduite d'eau potable seront remplacés sur toute la longueur de la route du Chêne.



Devisé initialement en 2017 à 3,3 millions HT (mandat d'ingénieurs non compris), le montant du projet s'élève aujourd'hui 4,6 millions. Cette hausse est due principalement à la nécessité de revoir le réseau EU/EC sur la totalité de la route du Chêne alors que l'estimation de départ, basée sur les données PGEE, ne prévoyait de le faire que sur un petit tronçon.

Les coûts du projet se répartissent de la manière suivante :

Routes :	CHF 2'700'000.-
EU/EC :	CHF 1'850'000.-
Eau :	CHF 400'000.-
Total TTC	CHF 4'950'000.-

Le financement est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4% s'élève à CHF 198'000.- et les intérêts de 2% à CHF 99'000.-. Soit une charge annuelle de CHF 297'000.- sur le fonctionnement.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 4'950'000.- pour la réfection des routes du Chêne et de la Buchille à Lovens, y compris les infrastructures souterraines.

4.2. Déplacement de l'arrêt de bus Treysalles

Depuis que les enfants d'Onnens et de Lovens (5H à 8H) utilisent les transports publics pour se rendre à l'école, l'arrêt de bus Lentigny Treysalles a démontré une surface quelque peu restreinte. Cette situation ne permet pas de garantir un niveau de sécurité adéquat lors de l'attente des enfants en fin de classes pour repartir vers leur domicile.

La géographie des lieux ne permettant pas l'agrandissement de cet arrêt, un déplacement devant l'administration communale et aux abords de l'école 1901 ainsi que de l'accueil extrascolaire s'est avéré la solution idéale. Ce nouvel emplacement permettra, entre autres, une surveillance facilitée des enfants avant qu'ils ne prennent leur bus.

Afin de garantir une meilleure sécurité des écoliers le long de la route d'Onnens, il est également prévu la construction de trois îlots et un réaménagement de l'arrêt de bus actuel afin de réduire la vitesse des véhicules motorisés qui empruntent ce tronçon.

L'arrêt Lentigny Village, situé à moins de 150 m' du futur arrêt, et qui ne répond pas aux normes en vigueur en matière de sécurité et d'accessibilité sera quant à lui supprimé. Ceci permettra d'améliorer la vitesse commerciale de la ligne 339 Chénens - Rosé et d'offrir un meilleur respect des correspondances à la gare de Rosé.

Ce projet qui a d'ores et déjà reçu l'accord de principe du Service cantonal de la mobilité SMO est devisé à CHF 180'000.- TTC.

Son financement est prévu par la trésorerie communale.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 180'000.- pour le déplacement de l'arrêt de bus Lentigny Treysalles devant l'administration communale et la création d'îlots ralentisseurs.

5. Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) : modification des statuts

Les statuts de l'AESC n'ont plus fait l'objet d'une mise à jour depuis le 21 décembre 2007.

La législation ayant passablement évolué entre-temps, il paraît nécessaire de procéder à une mise à jour des statuts actuels.

En résumé, les adaptations portent sur :

- La mise en application du règlement d'application sur la loi sur les eaux LCEaux du 01.01.2013.
- La mise en application des dispositions MCH 2.
- Statuts-types pour les Associations de Communes mis à jour le 23.01.2020.
- Mode de financement des ouvrages.
- Fusion des Communes.

Commentaires :

- Art. 1 **Membres**
Mise à jour des Communes, état au 01.01.2020 et adaptations rédactionnelles.
- Art. 2 **Nom**
Adaptation selon législation, Association de Communes.
- Art. 3 **But (nouveau)**
Les buts de l'Association sont étendus à la gestion des eaux et la coordination des tâches à l'échelle du bassin versant de la Sonnaz et de la Crausaz. Le but de l'Association s'étend à l'ensemble de la gestion des eaux et non plus, comme les anciens statuts, à l'épuration exclusivement.
- Art. 4 **Siège**
Adaptation à la fusion des Communes
- Art. 6 **Organes**
Adjonction d'une commission financière, applicable dès le 01.01.2021.
-
- Art. 7 **Représentation des communes**
Attribution du nombre de voix aux Communes et répartition selon clé de répartition des frais d'investissement pour les ouvrages d'épuration.
- Art. 9 **Mode de délibérations (nouveau)**
Toutes les voix sont attribuées à un délégué par Commune.
- Art. 10 **Attributions**
Ajout élection des membres de la commission financière. Adaptation des textes à la législation.
- Art. 11 **Convocation**
Adaptation des textes à la législation.
- Art. 12 **Composition**
Adaptation des textes à la situation.
- Art. 15 **Attributions**
Adaptation des textes à la législation.

- Art. 16 **Réalisation des installations de l'Association**
Adaptation des textes à la législation.
- Art. 19 **Commission financière (nouveau)**
Instauration d'une commission financière.
- Art. 21 **Décision de construire**
Adaptation des textes à la législation.
- Art. 22 **Frais de construction - partiellement nouveau**
Distinction entre le mode de financement des installations en relation avec l'épuration et celles en relation avec la gestion des eaux.
Figure aux statuts le mode de calcul pour les 2 schémas ci-dessus.
Épuration : Le nombre d'habitants souscrits par les Communes à l'horizon 2040 doit encore être consolidé. Une réactualisation de l'enquête effectuée en fin 2017 / début 2018 sera faite dans les semaines qui viennent, auprès de chaque Commune.
Gestion des eaux : selon le principe de causalité et de rentabilité du projet.
- Art. 23 **Canalisations communales**
Adaptation rédactionnelle.
- Art. 27 **Frais d'exploitation**
Adaptation à la pratique.
- Art. 29 **Répartition des charges - dépenses d'investissement (nouveau)**
Adaptation des textes à la législation MCH2.
- Art. 30 **Répartition des charges - charges de résultat**
Adaptation des textes à la législation MCH2.
- Art. 31 **Limite d'endettement - nouveau dans sa forme**
Dorénavant, c'est l'Association qui contracte les emprunts. Les Communes assurant la couverture des charges de résultat.
-
- Art. 32 **Principe - nouveau**
Adaptation des textes à la législation.
- Art. 34 **Initiative et référendum**
Adaptation des textes à la législation et MCH2.
- Art. 40 **Abrogation**
Adaptation des textes à la législation.

Proposition :

Les statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués de l'AESC, il appartiendra aux communes membres de l'AESC de faire adopter par leurs assemblées communales ou conseils généraux les présents statuts.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver les statuts tels que présentés.

6. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires : modification

La loi sur la médecine dentaire scolaire est entrée en vigueur le 1er août 2016. Elle remplace l'ancienne loi du 27 septembre 1990 sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires.

Cette loi prévoit que les communes doivent participer aux coûts des contrôles et des soins en faveur des élèves domiciliés sur leur territoire et qui se trouvent dans une situation économique modeste. Chaque commune se doit donc de disposer d'un règlement qui détermine l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires en faveur des parents domiciliés sur le territoire communal. Le principe de la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires existait déjà mais aucune base légale n'en précisait les modalités.

Pour l'élaboration de ce règlement, le conseil communal s'est basé sur le règlement type élaboré et mis à disposition par le Service des communes. Il ressemble en beaucoup de points au règlement actuel en vigueur.



Les principaux changements sont :

1.1. L'application d'une jurisprudence du Tribunal cantonal qui précise que tous les contrôles et les soins doivent être subventionnés peu importe qu'ils soient fournis par le service dentaire scolaire ou par un dentiste privé.

1.2. Adaptation du barème afin de renforcer la prévention, sous forme de prophylaxie dentaire.

Selon le règlement actuel en vigueur, la commune applique un barème qui se base sur le revenu imposable selon une échelle établie en fonction de la rente simple minimum de l'AVS.

Il est proposé d'appliquer un barème qui garantit plus de justice et d'égalité de traitement. Le système de calcul est le même que pour le calcul des réductions de primes des caisses maladie.

1.3. Suppression du subventionnement des soins orthodontiques. En effet, les traitements orthodontiques ne font pas partie des missions de base de la médecine dentaire scolaire. Si la santé de l'enfant est en péril, de tels traitements sont effectués par des orthodontistes privés qui ont recours aux prestations de l'assurance invalidité pour le financement. L'Etat n'a de ce fait pas à se substituer à ces derniers.

Le règlement communal ainsi que son barème sont disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site internet www.labrillaz.ch.

Le conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'accepter le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.

RAPPORTS SUR INVESTISSEMENTS

Décomptes finaux

Maison Rouge : réfection des sources

Lors de l'Assemblée communale du 6 mai 2019, les citoyennes et les citoyens ont accepté un investissement pour divers travaux sur les sources de Maison Rouge pour le montant de CHF 70'000.-.

Sur conseil du responsable technique, le conseil communal a modifié son choix technique pour la réfection de la conduite d'eau potable qui a permis une certaine économie financière. De plus, aucun imprévu ne fut à déplorer.

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 54'833.85. Il est inférieur de CHF 15'166.15 à l'investissement consenti par l'Assemblée communale.

Réfection du chemin forestier La Buchille à Lovens

Lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2018, les citoyennes et citoyens avaient accepté un crédit d'investissement de CHF 85'000.- avec une subvention possible de la part du canton de CHF 51'000.- soit pour un coût total à charge de la commune de CHF 34'000.-.

Les travaux ont été réalisés avec grande satisfaction.

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 80'000.-. La subvention cantonale se monte à CHF 48'000.-.

Le montant à charge de la commune est de CHF 32'000.- Il est inférieur de CHF 2'000.- à l'investissement consenti par l'Assemblée communale.

Stratégie d'utilisation des bâtiments communaux

Le 6 mai 2019, l'Assemblée communale de La Brillaz a accepté le crédit d'investissement de CHF 20'000.00 relative à l'étude de la stratégie d'utilisation des bâtiments communaux.

Les travaux sont maintenant terminés, ils ont été réalisés à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 14'000.00. Il est inférieur de CHF 6'000.00 à l'investissement consenti par l'assemblée.

La moins-value s'explique par le résultat négatif de la votation sur la fusion avec Autigny, la part prévue pour les coûts liés à cette fusion n'a pas été utilisée.

COVID 19 - RIEN N'EST FINI MAIS IL EST TEMPS DE DIRE MERCI

Le 13 mars dernier, le Conseil fédéral décrétait l'état de situation extraordinaire. Les mesures de semi-confinement avec la fermeture des commerces et l'interruption de l'enseignement présentiel chamboulaient nos vies. Une situation des plus nouvelles exigeant des facultés d'adaptation hors du commun à tous les niveaux et en tous lieux.

Rapidement, le corps enseignant de notre cercle scolaire s'est activé pour que tout soit en place deux jours plus tard. Un exercice mené tambours battants avec une efficacité qui mérite le plus grand respect.

Différentes initiatives solidaires ont vu le jour qu'il a fallu coordonner pour qu'elles trouvent leur efficacité. Ces aides bénévoles ont permis d'apporter l'aide nécessaire aux quelques aînés qui en avaient besoin.

Si certains collaborateurs communaux faisant partie des groupes à risque ont dû interrompre leurs activités, d'autres se sont rendus rapidement disponibles pour palier à ces manques. Parfois dans des activités tout autre qu'à l'accoutumé.

D'une manière plus générale, la population de notre commune a su montrer sa solidarité en apportant son aide à ses voisins ou à d'autres concitoyens un peu plus éloignés. Le tissu rural de La Brillaz a démontré que le bon sens des campagnes y était encore bien présent.

Grâce à vous toutes et tous, cette période des plus compliquées s'est passée sans grands encombres. Le conseil communal vous exprime ses plus vifs remerciements.

Mais il n'est certainement pas inutile de rappeler que rien n'est fini et qu'il suffit d'un rien pour que tout s'enflamme à nouveau. Il appartient à chacun de nous de perpétuer cet esprit d'entraide en respectant les normes de distanciation et les règles d'hygiène en vigueur.

Nouveau coronavirus

Actualisé au 3.6.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ Test

En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ Traçage

Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ Isolement/quarantaine

En cas de test positif : isolement.
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :

✓ Garder ses distances.

✓ Reconnaissez l'un comme si on ne peut pas garder ses distances.

✓ Se laver régulièrement les mains.

✓ Éviter les poignées de main.

✓ Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

✓ Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

✓ Si possible, continuer de travailler à la maison.

www.ofsp-coronavirus.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Ufficio federal da sanadad publica UFSP

Scen for translation

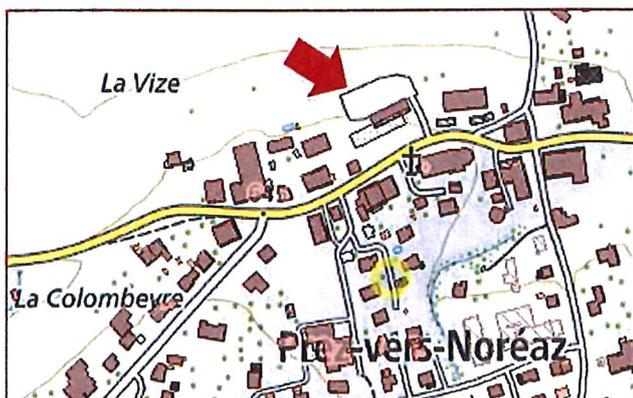
DECHETS SPECIAUX - Essai pilote de collecte mobile

En raison de leurs propriétés physico-chimiques et des dangers qu'ils représentent pour l'homme et l'environnement, les déchets spéciaux ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou aux toilettes.

Les points de vente ont l'obligation de reprendre gratuitement les petites quantités de ces déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et provenant d'utilisateurs non professionnels. Cette filière doit être utilisée en priorité pour la reprise des déchets spéciaux des ménages.

Etant donné que le retour dans les commerces n'est pas toujours possible, la plupart des habitants du canton de Fribourg ont aussi la possibilité de rapporter gratuitement leurs déchets spéciaux ménagers à un centre régional de collecte des toxiques ménagers. Malheureusement, à l'instar d'autres communes du canton, La Brillaz n'est pas raccordée à l'un des centres. Afin de remédier à ce manque, le Service de l'environnement met en place un projet pilote de collectes mobiles des déchets spéciaux ménagers.

Durant cette période test, il vous sera possible de ramener gratuitement vos restes de peintures, de solvants, de pesticides ou d'autres déchets spéciaux auprès du centre de collecte itinérant qui s'arrêtera pour notre région à Prez-vers-Noréaz, sur le parking situé à l'arrière de l'Administration communale.



La première date de récolte est fixée au samedi 7 novembre 2020 de 09h30 à 11h30

Seules les personnes privées peuvent remettre des déchets lors de ces collectes et la quantité est limitée à 20 Kg par personne. Ceci sans aucun frais.



Liste des principaux déchets spéciaux :

Peintures - Colles - Vernis - Mastics
 Résines - Solvants ménagers - Diluants
 White-spirit - Liquide de refroidissement
 Lave-glace - Antigél - Détartrant - Soude
 Désherbants Pesticides - Médicaments
 Aérosols de tout type - Cosmétiques

Plus d'informations sur le site du Service de l'environnement :
www.fr.ch/daec/sen

FONDATION MORA DE LENTIGNIÉ

La fondation a pour but d'aider « les pauvres de l'ancien baillage de Montagny », à savoir « tous les pauvres bourgeois des communes de Lentigny, Corserey, Lovens, Noréaz, Ponthaux, Chandon, Léchelles, Montagny-la-Ville, Montagny-les-Monts, Mannens et Grandsivaz, Russy, Dompierre, Domdidier et Gletterens, ayant leur domicile dans ces communes, à apprendre des arts et des métiers ».

Par testament du 23 janvier 1768, Monsieur le Curial de Lentignié a légué sa fortune dans le but nommé ci-dessus. Ainsi la Fondation Mora de Lentignié perpétue la volonté du testateur en attribuant chaque année une ou plusieurs bourses aux bourgeois des communes précitées ayant obtenu durant l'année écoulée un certificat fédéral de capacité ou un diplôme de fin d'apprentissage.

Dès lors, les bourgeois de La Brillaz (anciennes communes de Lentigny, Lovens et Onnens) qui ont obtenu un CFC ou un diplôme de fin d'apprentissage en 2020 sont priés de s'annoncer auprès de l'administration communale jusqu'au 31 octobre 2020. Les personnes ayant fait une école ou le collège ne peuvent pas bénéficier de cette bourse. A titre indicatif, le montant de la bourse payée par jeune se situe entre CHF 100.00 et CHF 200.00.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Brigitte Eltschinger 026 477 99 73.



My Local Services

Votre place du village virtuelle



COMMUNE DE LA BRILLAZ
Toutes les informations sur l'actualité communale

Et la possibilité pour les commerces, les artisans et les sociétés locales de la Brillaz de faire connaître leurs activités.

SERVICES & ENTRAIDES

Cours d'anglais, soutien scolaire

Audrey Devaud, étudiante au Collège de Gambach, est disponible pour donner des cours de soutien de français et allemand aux élèves du niveau primaire. Contact 077 529 04 29.

Cours de rythmique

Anne Menétray Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Favre Mélissa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 371 91 23
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 60	
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72	076 720 72 91
Roulin Erine, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 135 42 41
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 747 93 50

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Infirmière à domicile

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, intervient à votre domicile pour des soins de cicatrices, plaies et stomies, contrôle de santé, injections, etc.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base.

Lun-Mer-Ven de 8h à 18h : 078 403 62 72 / www.adn-soins.ch

Sage-femme

Catherine Rossier / 079 125 01 96 / cat.rossier@outlook.com

Chemin de la Forge 3 – 1756 Onnens

Visites à domicile : Suivi Maman et Bébé après la naissance – Surveillance de grossesse à risque

Cabinet : Séances de préparation à la naissance – Cours de massages bébé (IAIM)

Sage-femme

Martine Marro-Mettraux / 079 287 20 76

Soins aux Mamans et aux Bébés

Suivi avant la naissance



les Liges de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Liges de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liquessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liquessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

Puériculture et consultations parents-enfants
Ateliers-échanges
petite enfance
 Septembre à décembre — **2020**
 Gratuit | Sans inscription | Enfants bienvenus



Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
 Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Lieux et dates

Thèmes 2 ^e semestre 2020	Centre de puériculture de la Gruyère Rue de la Sionge 67 1630 Bulle	Centre de puériculture de la Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry	Centre de puériculture de la Broye Rue St-Laurent 5 1470 Estavayer
Rendez-vous de l'éducation Discuter d'éducation entre familles, avec une infirmière puéricultrice et Education Familiale. Renseignements au 026 347 38 83	Premier mercredi du mois De 9h à 11h	Premier jeudi du mois De 9h à 11h	Premier mardi du mois De 9h à 11h

YOGA parent-enfant
 Entre histoire, jeu et détente, l'enfant apprend avec un parent des postures vitalisantes, des respirations calmantes et des détentes profondes adaptées à son âge.
 En collaboration avec YOGA So-Ham, Marilyn Decrey
Pour parents et enfants de 2 à 4 ans

SEPTEMBRE		
Mercredi 23 De 9h30 à 11h	Mardi 15 De 9h30 à 11h	Lundi 21 De 9h30 à 11h

Si j'avais su...
 ... que la maternité bouleverserait absolument tout... Tout n'est pas si rose!
 En collaboration avec une psychologue de l'association « Au Coeur des Mamans »
Pour parents et enfants de 0 à 2 ans

OCTOBRE		
Vendredi 2 De 9h30 à 11h	Jeudi 15 De 9h30 à 11h	Mercredi 7 De 9h30 à 11h

Non je veux pas, j'aime pas!
 Une diététicienne explique comment aider votre enfant à découvrir le plaisir de manger.
 En collaboration avec une diététicienne de manger-bouger-fr.ch
Pour parents et enfants de 1 à 4 ans

NOVEMBRE		
Jeudi 26 De 9h30 à 11h	Lundi 9 De 9h30 à 11h	Mardi 10 De 9h30 à 11h

Grandir en jouant
 Comment peut-on accompagner le bébé et l'enfant dans son développement? Quels jeux à quels moments pour favoriser le mouvement?
 En collaboration avec une psychomotricienne de manger-bouger-fr.ch
Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

DÉCEMBRE		
Lundi 7 De 9h30 à 11h	Vendredi 11 De 9h30 à 11h	Jeudi 10 De 9h30 à 11h

+ Permanence petite-enfance à l'Espace Famille à Bulle (Rte de la Pâla 137a)
 Les 08.09.20 / 13.10.20 / 10.11.20 / 15.12.20



BENEVOLAT

7 jours sur 7, 365 jours par an, de 7h00 à 11h30 et 12h45 à 22h00, 50 conductrices et conducteurs bénévoles au service des personnes à mobilité réduite. Les courses sont à réserver avec prise de rendez-vous, pour le mois en cours ou le suivant. Nous assurons également les courses régulières (même jour, même heure) qui peuvent être réservées sur le mois entier.

Devenir conductrice / conducteur bénévole:

Vous avez un peu de temps à donner, juste rendre ce que l'on vous a donné, envie de vivre de nouvelles expériences, jouissez d'une bonne réputation, avez moins de 70 ans lors de votre inscription, avez le permis B voiture. **Prenez contact à l'adresse : resp_chauff@passepartout-sarine.ch**

Vous aurez le plaisir de rencontrer des personnes de tous âges et de toutes conditions physiques et sociales qui ont besoin de nous pour leurs déplacements quotidiens. Le tout dans une ambiance conviviale et amicale

Emploi du temps

Nous sommes très sollicités en début / fin de matinée, par des usagers qui n'ont pas d'autres choix (dialyse, école). Si le coiffeur / médecin vous donne un rendez-vous, demandez-lui de fixer le / les rendez-vous PassePartout, (aller et/ou retour) de façon à tout synchroniser.

Plus d'info sur: <https://www.passepartout-sarine.ch/services>



Implenia conçoit et
construit pour la vie.
Avec plaisir.

Implenia Suisse SA - Construction Suisse
Route des Arsenaux 21, 1700 Fribourg, T +41 58 474 37 37

Implenia Suisse SA - Buildings
Rte du Jura 37A, 1700 Fribourg, T +41 58 474 07 07

www.implenia.com

Sylviance

Institut de Beauté
& Massages

Sylvie Lippuner-Thürler
Le Bret 3
1756 Ommens FR
Tel. : 026 470 20 96
Nat.: 079 406 88 15



Menuiserie Baeriswyl Sàrl
1745 Lentigny

Menuiserie intérieure, dressing
Fenêtres, volets alu, Vélux

079 371 90 75

Entreprise de Travaux Immobiliers

ETI RoCHAT T.

Création et

Entretien de jardin

Terrassement

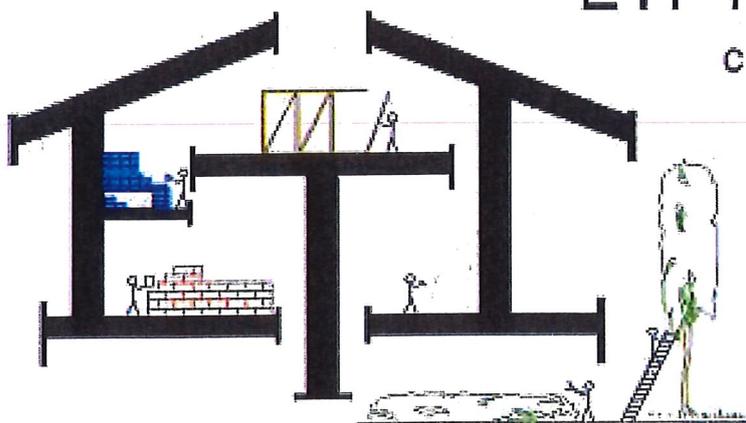
Maçonnerie

Menuiserie

Rénovation

Carrelage

Crépi



Pour tous vos travaux

Thierry RoCHAT
Rte d'Ommens 18
1745 Lentigny
079/372.45.65

d'aménagement et d'entretien
extérieur et intérieur

E-mail: thierry.rochat@bluewin.ch

Les fenêtres de l'Avent 2019

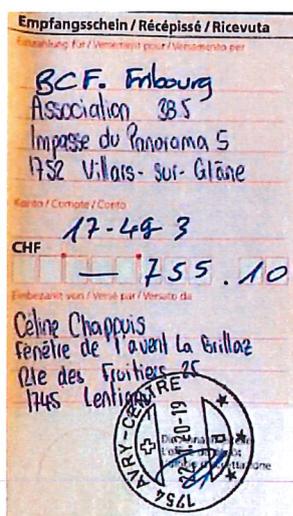
Chers Villageois, chers Amis,

En 2019, les Fenêtres de l'Avent réalisées dans notre commune, ont connu un grand succès et nous y avons partagé des instants chaleureux et magiques.

Un grand merci aux hôtes pour leur accueil, leur enthousiasme et leurs magnifiques réalisations.

Grâce à votre générosité durant les fenêtres de l'Avent organisées en 2019 à Lentigny, un don de CHF755.10 a été versé à l'association 38.5.

La mission principale de 38.5 est de proposer aux enfants des consultations préopératoires à domicile pour améliorer leur futur séjour hospitalier.



MERCI, MERCI, MERCI...

En décembre 2020, nous aurons le plaisir de voir s'illuminer les Fenêtres de l'Avent dans les villages de Onnens et Lovens.

Nous nous réjouissons déjà de vous y rencontrer.

A bientôt !

Céline, Barbara et Nadège



1756 Onnens



Tu es né entre 2010 et 2015 ?
Tu as envie de jouer au football ?

Alors rejoins-nous à l'Ecole de football.

Informations et inscriptions

FC Lentigny : Thierry Chanson

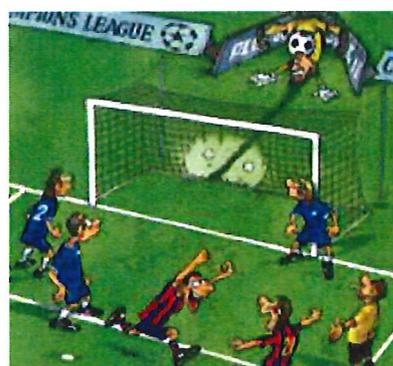
079 459 63 65 thierry.chanson@bluewin.ch

FC La Brillaz (Onnens et Lovens) : Carrel Christophe

079 204 42 74 carrel_c@hotmail.com

Football féminin juniors (FF12 et FF15) : Domingo Mendez

079 359 86 46 domingo.mendez@lombardi.group



Le FC Sarine-Ouest a des équipes dans toutes les catégories juniors (A, B, C, D, E, F et G), des équipes actives de 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} ligue ainsi qu'une équipe senior et une équipe féminine de 2^{ème} ligue Inter.

PHILIPPE BERSON

QUALITÉ ET FRAÎCHEUR

Boucherie - Alimentation
 Marché St-André

1756 Onnens 026 470 20 50



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Biodiversité et maîtrise du climat

l'un n'ira pas sans l'autre

Changement climatique vs biodiversité

Le changement climatique : ce thème est sur toutes les lèvres, soulève les foules, anime discussions, séminaires et rencontres à tous les niveaux. Et les réactions sont souvent virulentes. La maîtrise du changement climatique présente certes un défi majeur pour la survie de notre espèce sur terre. La biodiversité, beaucoup plus discrète voire même invisible, glisse peu à peu vers un dangereux appauvrissement. Mise à part l'extinction d'un animal emblématique, une espèce disparaît souvent dans une indifférence presque totale. Pourtant l'enjeu est tout aussi important que de gérer le climat de demain et ses répercussions.

Mise en péril d'une fine mécanique environnementale

L'écosystème terrestre s'est développé pendant des millions d'années et continue à évoluer. Cette construction très complexe et patiemment élaborée nous procure une certaine stabilité. Sa capacité d'adaptation est importante ; elle a permis d'absorber jusqu'à présent et dans une large mesure les impacts des activités humaines. Toutefois, la problématique est identique à celle du climat ; en dépassant certaines limites, l'équilibre actuel du système est menacé. La biodiversité s'écroule imperceptiblement ou presque, des pans entiers de vie disparaissent. Certaines chaînes alimentaires sont interrompues détruisant le cycle de vie pour de nombreuses espèces essentielles à notre existence sur terre.

Au nom de la diversité

Il est primordial de travailler tant sur la réduction de gaz à effet de serre, responsable du changement climatique, que sur la diversité de notre écosystème. Plus ce dernier sera riche et varié, plus il aura la possibilité de s'adapter à de nouvelles situations climatiques. La résilience d'un système se mesure à sa capacité d'encaisser des perturbations et de retrouver un équilibre sans disparaître. A l'instar de l'écosystème forestier, qui subira certainement de profonds changements, l'objectif d'un milieu résilient, à notre échelle temporelle, est qu'il puisse toujours nous fournir les services écosystémiques dont nous avons besoin. Pour illustrer ce propos, une forêt protectrice contre les avalanches devrait pouvoir assumer en continu sa prestation. Dotée d'une diversité biologique suffisante, elle disposera alors d'une plus grande latitude de réaction face à de nouvelles conditions environnementales. Elle subira certes une évolution dans sa structure et composition, certaines espèces d'arbres dépériront laissant la place à d'autres déjà présentes, mais sera toujours à même de remplir son rôle de protection et ceci sans interruption.



Une forêt mélangée et structurée sera mieux à même de retrouver un équilibre face à des perturbations climatiques.

La sauvegarde de la biodiversité passera notamment par des paysages plus riches en haies et arbres isolés, des forêts mélangées et structurées, des villes plus « végétalisées » et une diminution drastique des produits chimiques déversés dans notre environnement. Un écosystème diversifié et complexe dispose des ressources nécessaires à sa préservation, notamment les antagonistes en cas d'attaques parasites limitant ainsi le recours à des substances exogènes.



Une nature diversifiée gage d'une meilleure résilience

La nature nous survivra sans problème, elle continuera simplement son évolution sans nous, développera de nouveaux organismes adaptés aux conditions du moment. C'est pourquoi, il est urgent de réagir à tous les niveaux si nous désirons encore longtemps couler des jours heureux sur cette belle planète.

Hauterive, février 2020

*F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier
Service des forêts et de la nature*

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
avec nos **Chambres d'hôtes**,
nous vous offrons un hébergement de proximité



AUX-4-ÉLÉMENTS

Chambres d'hôtes



Egalement des cours avec moniteur/trice ou en individuel

Aquabike - Aquagym
Cours bébés nageurs
Ostéopathie aquatique



AUX-4-ÉLÉMENTS

AquaSoins

Chez AquaSoins

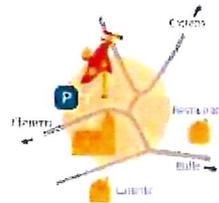
Bassin avec nage à contre-courant, buses, eau à 31°

Lucien & Dominique Haller Sobritz

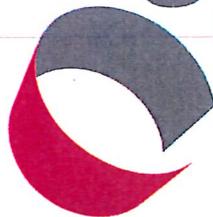
Route de Chênens 2 - 1742 Autigny / Tél. 079.308.27.29 - 026.477.07.26

www.aux-4-elements.ch

accueil@aux-4-elements.ch



Fromagerie ONNENS



Cédric Donzallaz

Rte des Moilles 8

1756 Onnens

026/470.12.23

cedric.donzallaz@hotmail.com

Gruyère AOP

Grand Clos

Fondue

Crème Double

Sérac

Plateaux de fromages

Horaires d'Ouverture :

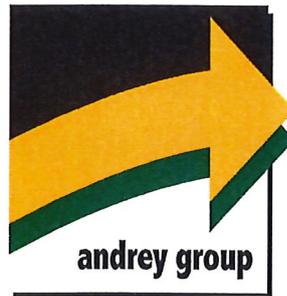
Lundi 8h-11h 17h-19h

Mardi 8h-11h Fermé

Me-Je-Ve 8h-11h 17h-19h

Samedi 8h-11h30 17h-19h

Dimanche 8h-11h 17h-19h



Andrey group, votre fidèle partenaire dans le canton de Fribourg pour des transports en tout genre.

Une équipe dynamique de plus de 150 collaborateurs qui est disponible pour répondre à vos diverses demandes.

Notre offre est très variée, service de bennes, transport de béton, bennes basculantes, transports spéciaux, service de grue, autogrues, etc...

Nous sommes également une entreprise spécialisée dans le domaine du traitement des déchets recyclables, le déblaiement de la neige et l'entretien des routes.

Andrey group s'occupe aussi de l'organisation de vos voyages en Suisse et à l'étranger ainsi de vos excursions au moyen de cars de luxe.

Nous nous réjouissons de votre demande d'offre sans engagement bien sûr! La philosophie d'entreprise de 'Andrey Group' se résume en quelques mots: notre but est de conseiller et servir notre clientèle avec professionnalisme et compétence afin de la satisfaire.

www.andreygroup.ch Tél. 026 413 92 00

Le Mouret · St-Silvestre · Bulle · Broc Tavel · Fribourg · Marly · Villars-sur-Glâne




ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines...

Nos jardins reflowerissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

Maladies et parasites font dépérir des arbres

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 «Année internationale de la santé des plantes».

Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrasser vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels! Les néophytes? Dans le sac poubelle! Pour le reste, faites appel au service d'élimination des déchets verts de votre commune, ou bien renseignez-vous à la déchetterie.



Dessin Silvan Wegmann

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 - 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Responsable administrative, secrétaire et boursière communale	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	caisse@labrillaz.ch
Responsable technique	026 477 99 78
M. Norbert Carrel	constructions@labrillaz.ch
Etablissement scolaire	026 477 99 70
Mme Carole Grossenbacher	ecole@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 70
Mme Sabine Oppliger	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / M. Nicolas Mathys	079 279 33 93
M. Claude Roulin	079 306 06 45
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot, Autigny	026 477 37 67
Ecoles primaires : Lentigny 1901	026 477 37 43
Lentigny Caméléon	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny	026 477 17 34
Ecole maternelle : Onnens	026 470 24 70
Accueil extrascolaire : Lentigny	026 477 99 70
Cure catholique (Onnens)	026 470 11 71
Gendarmerie cantonale	117
Feu	118
Cdt du corps des sapeurs-pompiers : M. Florian Felder	079 446 24 07
Service d'ambulance de la Sarine	144
Permanence médicale de la Sarine	026 300 21 40
Service de l'aide sociale	026 477 16 88
Fontainier : M. Nicolas Mathys	079 279 33 93